

Cour suprême d'Israël : nouvelle victoire du “Deep State” contre le peuple et ses représentants

écrit par Pierre Lurçat | 6 janvier 2024





La décision scandaleuse rendue par la Cour suprême cette semaine a une double signification, politique et juridique. Juridiquement, elle signifie pas moins qu'une "Deuxième Révolution constitutionnelle", dont les conséquences sont encore plus étendues que celles de la première, menée par le juge Aharon Barak dans les années 1990 (que j'ai relatée dans mon livre *Quelle démocratie pour Israël ?*). A l'époque, il s'agissait de faire de la Cour suprême le "premier pouvoir" en Israël, en lui donnant un pouvoir d'annulation des lois et actes de l'administration et une compétence de contrôle constitutionnel la plus large possible, qu'aucune loi ne lui avait jamais conférés, et en la plaçant ainsi au-dessus de la loi et de la Knesset.

La Deuxième révolution constitutionnelle – celle de la juge Esther Hayot, qui marche dans les pas de son maître Barak dont elle est la disciple zélée – va encore plus loin. Elle donne en effet à la Cour suprême un pouvoir sans équivalent dans aucune démocratie au monde, celui d'invalider des Lois

fondamentales, ayant une valeur supra-législative et quasi-constitutionnelle. En termes simples, la Cour suprême devient ainsi un “super-législateur” et un pouvoir supra-législatif et supra-exécutif, qui peut désormais annuler toute décision, toute loi et toute Loi fondamentale: son pouvoir est sans aucune limite. Le gouvernement des juges atteint un niveau sans précédent, au détriment du pouvoir des élus, réduit à la portion congrue.

Politiquement, cette monstruosité juridique signifie que le “Deep state” israélien vient de porter – en plein milieu d’une guerre existentielle dont l’enjeu est la survie de l’Etat juif, un coup sans précédent à la démocratie et à l’équilibre des pouvoirs. La seule considération qui a guidé la juge Hayot – et les 12 juges qui ont voté en faveur du pouvoir théorique d’annulation de Lois fondamentales – était celle d’accroître encore les pouvoirs déjà exorbitants de la Cour suprême.

Comme l’écrivait la [commentatrice israélienne Caroline Glick](#), “l’usurpation du pouvoir des élus par “l’État profond” au cours des trois dernières décennies est la question politique la plus brûlante en Israël aujourd’hui”. Ce diagnostic toujours actuel revêt une gravité décuplée alors que les ennemis extérieurs menés par l’Iran et la Russie ont imposé à Israël la guerre la plus longue de son existence depuis 1948. La Cour suprême s’est ainsi rangée définitivement dans le camp de ceux qui affaiblissent Israël face à ses ennemis.

Pierre Lurçat

NB J’ai évoqué la décision de la Cour suprême au micro de

Daniel Haïk [sur Radio Qualita](#)

ILS ONT LU "QUELLE DÉMOCRATIE POUR ISRAËL?"

"Une étude magistrale et édifiante!"

Jean-Pierre Allali, [Crif.org](#)

"Un livre politique qui se lit comme un roman policier".

Liliane Messika, écrivain [Mabatim](#)

"Pierre Lurçat balaye en quelques pages les slogans de la gauche israélienne qui manifeste aujourd'hui massivement au nom de la « défense de la démocratie » contre le « coup d'Etat ». "

Yves Mamou, [Revue politique et parlementaire](#)